

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2023-17  
modifiant le règlement de zonage 5-2000.

Est par le présent donné à tous les contribuables du canton de Westbury par  
Nathalie Audet, D.M.A., directrice générale et greffière-trésorière, de ladite  
municipalité que :

Lors d'une séance régulière tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal du  
canton de Westbury a adopté un projet de règlement modifiant le règlement  
de zonage numéro 5-2000 afin d'agrandir la zone M5 sur l'entièreté du lot  
4 182 237 à condition qu'une autorisation de ministère de l'Environnement,  
de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc,  
soit accordée afin de permettre la destruction du milieu humide.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation  
référendaire.

Figure 1: Zone M5 avant la modification

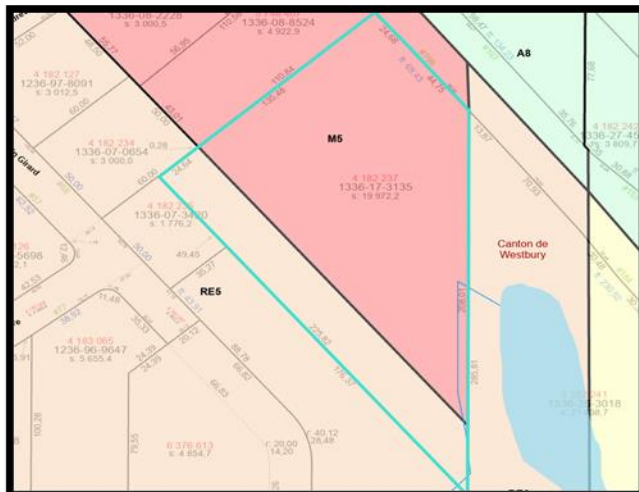
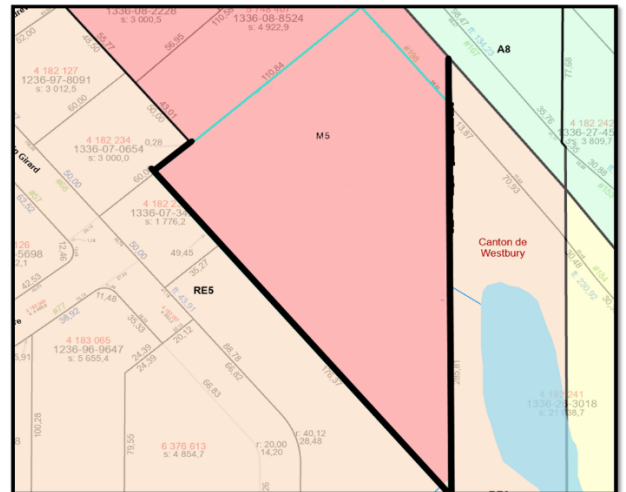


Figure 2 : Zone M5 après modifications



Une assemblée publique de consultation se tiendra le 10 juillet 2023, à 19h, au  
168, route 112, à Westbury. Au cours de cette assemblée, M. Gray Forster ou  
toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les  
personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Westbury le 6 juin 2023

Nathalie Audet, D.M.A.  
Directrice générale et greffière-trésorière